

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1938 Société : R.A.M  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : OUZINE SLIMANE A 75859  
 Date de naissance : 01/01/1949  
 Adresse : El 19, Route 17, Thiz : CASABLANCA  
 Tél. : 0660301438 Total des frais engagés : 1561,6 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ...../.....

Nom et prénom du malade : OUZINE - SLIMANE Age : 75

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTO Hypertension artérielle

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : HTO

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10.09.2023

Signature de l'adhérent(e) : .....



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/08/2023	3		210.10	Dr. MEILI Bouskoura Hôpital Mologate Rabat, Maroc N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Hay 21, Maroc Oum Rbia Oulfa - Tel : 0522 914111	21.08.2023	1311,62

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHÉSIF

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Imp. Veuil	Barcode	Nature de Soins	UX
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	Distribué au Maroc par : Laboratoires SOTHEMA B.P.N°1, 27182 Bouskoura - Maroc PPC : 157,00 DH	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	Distribué au Maroc par : Laboratoires SOTHEMA B.P.N°1, 27182 Bouskoura - Maroc PPC : 157,00 DH	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	D'EXÉCUTION	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	DÉFINITION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	MONTANTS DES SOINS	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	DATE DU DEVIS	
6 118001 070619 Laboratoires Sothema Bouskoura Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV PPV : 140.10 DH	Barcode	DATE DE L'EXÉCUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION	

Casa le :

11/03/2023

Mouzine - Sliman

140,10 x 6 840,60

1 - Théâtre - Collar  
Harmacie Oum Rabii - Tel: 0522 91 41 11  
Harmacie Oum Rabii - Tel: 0522 91 41 11  
Harmacie Oum Rabii - Tel: 0522 91 41 11

S.V.

157,20 x 3 471,60  
18/3A(j) → 2 DG  
3-ai

2 - Théâtre - Collar  
Harmacie Oum Rabii - Tel: 0522 91 41 11  
Harmacie Oum Rabii - Tel: 0522 91 41 11

S.V.

13M,60

Dr. Malika BOUKSIM  
Bd. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage N° 5 Oulfa - Casablanca  
Tél. : 05 22 91 41 11